

- La prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique- (10pts)

Les risques psychosociaux -concernent les environnements de travail à risque, le surmenage ou le stress au travail. On distingue l'anticipation du risque et la réalisation de celui-ci. De plus, la fonction publique est soumise à des contraintes spécifiques à ses missions, en particulier celles de l'administration pénitentiaire, de l'hôpital ou de la police. À cet effet, des plans de prévention sont conçus par les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les comités techniques permettent en outre un dialogue paritaire entre l'administration et les représentants de catégories d'agents dont les expositions aux RPS est différente. Le management de proximité est aussi essentiel au développement d'une «culture du risque». À cet effet, les réunions d'agents et la médecine du travail permettent d'anticiper les RPS et de déclencher les adaptations de poste, les rotations sur différentes missions voire des plans de formation, comme la communication non violente à l'école. Les écoles de service public peuvent aussi enrichir cette formation continue.